



Refus d'indemnisation pour bridge défectueux

Par **Zouracat**, le **17/10/2022** à **10:57**

Bonjour,

Après 3 échecs consécutifs, mon chirurgien dentiste qui appartient à un Centre Dentaire m'a posé un quatrième bridge de 5 dents qui a coûté 2795,00 euros. Ce bridge s'est à nouveau montré défectueux puisque j'ai perdu un morceau de céramique sur sa face extérieure. Compte tenu du préjudice que j'ai subi, j'ai demandé à la Responsable de m'accorder une indemnisation, ce qu'elle a refusé. En contrepartie, il m'a été proposé de réparer mon bridge en collant une facette céramique sur la partie manquante. Je me suis renseignée et j'ai consulté un autre chirurgien dentiste qui m'a informée que la technique qui m'était proposée pour effectuer cette réparation n'était pas techniquement valable puisque la prothèse que je porte est une prothèse céramo-métallique, et non pas une prothèse céramo-céramique, et que le process de coller une facette céramique sur une infrastructure métallique ne peut qu'être une réparation provisoire, et aléatoire, compte tenu de la difficulté de coller avec succès de la céramique sur du métal et ce, avec pour conséquence, le besoin d'interventions régulières de la part du chirurgien dentiste pour maintenir la qualité de mon bridge.

Il est évident que dans ces circonstances, je ne peux pas envisager d'accepter une telle proposition.

A l'heure actuelle, la question que je pose est la suivante:

Quelles sont mes chances d'obtenir une indemnisation financière pour le préjudice subi, et quels sont les moyens qui sont mis à ma disposition pour obtenir réparation (procédure juridique, autres, etc.).

Merci à l'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **17/10/2022** à **11:13**

Bonjour,

Il est impossible pratiquement de prédire le résultat d'un recours mais vous pourriez déjà en informer l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la CPAM par lettres recommandées avec AR avec copie au centre dentaire...

Par **Zouracat**, le 17/10/2022 à 15:27

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

J'ai une autre question:

Est-ce qu'un avocat pourrait faire appel à l'Article 1245 du Code Civil pour envisager un résultat favorable à cette affaire?

Merci à l'avance pour cette autre question.

Par **P.M.**, le 17/10/2022 à 15:38

Je ne pense pas que ce soit le meilleur angle d'attaquer le producteur du bridge s'il est extérieur au centre dentaire mais il vaudrait mieux consulter un avocat spécialiste ou un expert dentaire...

Par **Zouracat**, le 17/10/2022 à 15:49

Merci pour ce complément d'information.

Par **miyako**, le 17/10/2022 à 16:15

Bonjour,

<https://www.litige.fr/articles/recours-dentiste-soins-dentaires-mal-effectues#:~:text=Il%20est%20conseill%C3%A9%2C%20pour%20ce,%C3%A0%20sa%20compagnie%20de%20dentiste%20pour%20avoir%20un%20expert%20bancaire%20ou%20de%20confier%20carr%C3%A9ment%20l'affaire%20%C3%A0%20un%20m%C3%A9decin%20sp%C3%A9cialiste%20qui%20vous%20indiqueront%20la%20marche%20%C3%A0%20suivre...>

Cordialement

Par **P.M.**, le 17/10/2022 à 16:23

Je vous conseillerais de ne pas essayer vous-même d'obtenir une indemnisation mais comme je vous l'ai indiqué de passer par la CPAM pour avoir un expert bancaire ou de confier carrément l'affaire à un médecin spécialiste qui vous indiqueront la marche à suivre...

Par **Zouracat**, le **17/10/2022** à **16:43**

Merci encore pour votre aide.